

Montréal, le 22 mars 2013

CONFIDENTIEL

Me Gilles P.  
1555 boulevard des Oranges  
Bureau #100  
St-Rapport (Québec)

**POUR FINS DE CONFIDENTIALITÉ LES NOMS SONT FICTIFS**

Dossier : François SOUFFRANT  
Né le 3 janvier 1978

Dans le cadre d'une évaluation psychologique, j'ai rencontré Monsieur FS le 20 mars 2013 pour un entretien de trois heures. Le 11 mars 2013, à mon bureau de Montréal, j'étais aussi entré en contact avec Madame La bellefleur, une amie, et future conjointe éventuelle. Cette entrevue dura 45 minutes.

J'ai pris connaissance de divers documents et rapports dont :

- Expertise psychiatrique, par la Dre Martine Bérubé, psychiatre, en date du xxx 2010.
- Jugement de la Cour du Québec en date du xxx 2010.
- Résultats obtenus par la passation du LS-CMI par Caroline Letest xxx2010.
- Déclaration de Madame Geneviève Amoureuse en date du 16 mars 2012.
- Rapport présentiel de Madame Lorraine Sentence en date du xxx 2012.
- Copie de la lettre de Madame Geneviève à Monsieur FS en date du 14 mai 2012.
- Rapport présentiel de Madame Véronique Sentence en date du xxx2012.
- Expertise (délinquants dangereux ou délinquants à contrôler) par la Dre France Proulx, psychiatre, xxx 2012.
- Jugement de la Cour du Québec en date du xxx 2012.
- Liste des antécédents judiciaires en date du xxx 2012.

Monsieur FS, est un multirécidiviste relativement à la consommation et la production de substances psychotropes illicites (cannabis), dans un but de trafic. Il a aussi été reconnu

coupable de violence conjugale. Il a brisé des conditions de probation et, dans le passé, il est retourné en prison à de multiples reprises. Je l'ai rencontré au Centre de détention de Saint-Jérôme. Il est détenu depuis xxx. La poursuite entend le faire déclarer « délinquant dangereux ou à contrôler ».

### **HISTORIQUE DE CONSOMMATION**

FS a terminé ses études vers l'âge de 15 ans. À 16 ans, il commence à consommer, tous les jours, du cannabis (hachich et marijuana) de façon régulière et ce, durant plus d'une année. Il en vendait même. Il rapporte en avoir trop pris, il ingérait même ses profits et bien au delà. Vers l'âge de 18 ans, il fait des intros de maisons, des vols d'argent à sa mère, etc., pour se payer sa drogue. Il prétend vendre principalement à des proches. Pendant un an, il commence à prendre de la cocaïne. À cette époque, il avoue absorber 3,5 grammes de cocaïne par jour, cela se passait habituellement entre 20 heures et 8 heures le matin. Cette dernière consommation le faisait saigner du nez et même vomir en certaines occasions. À 19 ans, il décide d'arrêter l'utilisation de la cocaïne et des autres substances fortes. « L'alcool n'a jamais été fait pour moi » déclare-t-il. Il prétend ne pas aimer boire de l'alcool malgré que cette boisson ait été présente dans sa vie de consommateur.

Sa drogue de prédilection sera l'amphétamine (*speed*). En effet, il dit en avoir pris sur une période d'environ 5 ans. Il pouvait en *sniffer* jusqu'à 14 comprimés par jour, en plus de consommer 3,5 grammes de marijuana pendant la même période. « À cette époque, je ne payais pas mon loyer, je ne gardais pas mes emplois » dit-il. Il n'y a pas de doute que c'est à ce moment qu'il a commencé à perdre la maîtrise de sa vie.

### **SON RÉTABLISSEMENT TOXICOMANIAQUE**

C'est après une première arrestation, en 2007 que, sur les conseils de son avocat de l'époque, Me xxx, il décide d'entreprendre, une cure de désintoxication à l'interne, la première et la seule à ce jour, et cela de manière consentante. Il avoue candidement avoir fait cette démarche principalement afin de s'éviter la prison. Il entra à la maison de thérapie xxx, à St-Clinclin. La thérapie, à l'époque, était d'une durée de cinq mois et demi, à l'interne, mais il aurait fait 7 mois, de xxx.

Le terme « bordel » est le premier mot qu'il emploie pour décrire l'atmosphère et l'organisation de cet endroit. Notons qu'à cette époque, la maison n'était pas accréditée par le ministère des Services sociaux du Québec. Par exemple, on lui disait qu'il pouvait continuer à prendre de l'alcool les week-ends (une sortie tous les deux week-ends). On l'obligeait à faire la cuisine. On lui administrait plusieurs types de médicaments afin de passer à travers son sevrage. Il n'aurait rencontré le médecin qu'une seule fois durant les 7 mois. De plus, Monsieur FS me rapporte qu'il n'y avait jamais d'assemblées d'Alcooliques Anonymes (AA) pas plus que de Narcotiques Anonymes (NA) à cet endroit. Or ce programme de rétablissement, en 12 étapes, est mis de l'avant par toutes les maisons de thérapie crédibles et accréditées. Selon lui, Mme X, son intervenante de l'époque, semblait le « trouver de son gout ». On peut présumer qu'il y avait une relation

de contre-transfert de la part de cette intervenante. De plus, pour des raisons qui semblent obscures, celle-ci, selon ses dires, aurait été mise à la porte. Quand on consulte le site Internet de la Maison xxx, on sent la légèreté du programme. Personnellement, à lire leur philosophie et leur programme sur Internet (une page seulement) je n'enverrais personne à cet endroit.

Malgré cela, il déclare avoir eu un rapport de stage qui lui était favorable. Ce qui aurait dû plaire à la Cour. Mais en réalité, malgré le fait qu'il aurait cessé de consommer des drogues psychotropes durant une année, après ce stage, il aurait bu de l'alcool, drogue de substitution s'il en est! À vrai dire et, a posteriori, il prétend qu'il serait allé au Centre xxx pour arrêter de prendre du *speed* seulement. Ce qui constitue une manière erratique de penser quand on est un polytoxicomane. Après ce stage, il déclare avoir emménagé avec une prénommée Véronique. Rapidement, il rechute dans les drogues. De plus, il se met à cultiver de la marijuana. C'est en voulant goûter à son produit qu'il recommence à en user. Et c'est reparti de plus belle dans la consommation! Mais pendant ce temps, et parce qu'il est en probation, il doit retourner en prison pour ce délit. En bref, il se droguait pour « geler » son mal intérieur, sa souffrance. Il admet être un individu polytoxicomane.

### **DIMENSION PSYCHOLOGIQUE**

Monsieur FS est un homme de 34 ans. Il est père de 3 enfants qu'il a « un peu abandonnés » et cela lui cause une souffrance additionnelle. Il a une faible estime de lui-même. Il vit une peine aiguë en rapport avec son enfance malheureuse, l'abandon de son père (dont il ne connaît d'ailleurs pas la famille) et aussi à cause d'abus sexuels qu'il a subis avec son oncle Claude, âgé de 60 ans, à l'époque. Il confie qu'à l'âge de 7 ans, il a dû lui faire des fellations et subir la sodomie durant une période d'une année. Sans compter qu'il a été abusé à 4 ou 5 reprises par un groupe d'hommes (3-4 personnes), amis de son oncle, dans le garage de sa maison. Il était pris comme un genre de joujou sexuel qu'on se passait. Malgré cela, il s'empresse de rajouter qu'il cherchait, inconsciemment, un père dans cette relation avec son oncle. Il mentionne aussi qu'il avait hâte d'appeler papa le conjoint de sa mère.

Ces abus sexuels ont eu un impact considérable sur sa sexualité. Il « craint » les hommes. Il se sent sale et honteux. Il éprouve de la difficulté à faire confiance aux autres êtres humains. Il prend un contrôle sexuel trop dominateur avec les femmes. Dans quelques rapports, on a souligné qu'il avait été violent sexuellement. Je l'ai confronté sur cette dimension. Il nie cette réalité, mais admet avoir fait des jeux sexuels associés au BDSM et des jeux de rôles sexuels avec des conjointes consentantes. Il rapporte éprouver de la difficulté à apparaître nu avec ses conjointes et préfère être dans la noirceur pour exprimer sa sexualité. Il se dit incapable de prendre un bain à deux. Il déclare se méfier des femmes. Dans certaines positions sexuelles avec une femme, il vit des réminiscences et les *flashs* des abus sexuels subis resurgissent. Il mentionne aussi avoir arrêté de jouer au hockey car il ne pouvait supporter d'apparaître nu avec ses coéquipiers dans les douches communes. À l'âge de 25 ans, il a avoué à sa mère, avoir été victime d'abus

sexuels. Il voulait protéger d'autres enfants de sa famille. Dans ces conditions, on peut parler d'un « trouble » sexuel (DSM-IV F52.9-302.70).

Monsieur FS est un carencé affectif. Dans ce sens, il a développé une dépendance affective envers les femmes. Cette dépendance fait en sorte qu'il lâche tous ses projets personnels pour faire plaisir à sa conjointe, qu'il se fait passer en second, qu'il fait plaisir pour être aimé, qu'il a peur d'être abandonné, qu'il veut tout contrôler, etc. Chacune de ses relations amoureuses a été dysfonctionnelle. Ses carences affectives sont en rapport avec l'abandon du père, l'instabilité affective et les abus sexuels. Comme il a une faible estime de lui-même, il est insécure affectivement et il cherche à contrôler lors d'une relation amoureuse. Ce qui fait naître en lui de la suspicion et de la jalousie. Il impose son autorité par la violence conjugale et c'est de cette manière qu'il a eu tendance, jusqu'à maintenant, à gérer les conflits interpersonnels avec ses conjointes.

En ce qui a trait à la violence conjugale comme telle, il reconnaît ce trouble du comportement. Il semble maintenant plus sensible à la réalité de la victime de violence que celle décrite dans les rapports qui le concernent.

### DISCUSSION CLINIQUE

Il est clair que monsieur FS n'a jamais véritablement bénéficié d'un programme sérieux de désintoxication et de prévention à la rechute. Il n'a jamais entrepris un traitement choc pour sa violence conjugale (physique et psychologique). Il ne s'est jamais engagé dans une démarche en psychothérapie avec un psychologue. Il déclare que, deux semaines avant son incarcération, il a adressé une demande au CLSC afin de recevoir de l'aide pour lui-même. Sans résultats! De plus, il aurait sollicité le ministère de la Sécurité publique, afin de rencontrer un psychologue à l'intérieur des murs de la prison. Mais le ministère n'a jamais donné suite à cette demande.

Je suis d'avis qu'il manifeste plusieurs symptômes en rapport avec **une personnalité limitée** : efforts effrénés pour éviter les abandons réels ou imaginaires, mode instable dans les relations interpersonnelles, perturbation de l'identité, impulsivité dans au moins deux domaines potentiellement dommageables pour lui (toxicomanie, dépendance affective, automutilation à une certaine époque, violence conjugale), répétition de comportements, de gestes et de menaces suicidaires, instabilité affective en raison d'une réactivité marquée de l'humeur, sentiments chroniques de vide, colères intenses et inappropriées et difficulté à les contrôler. Il a été fait mention que monsieur FS présente des traits d'une personnalité narcissique. Je dirais plus qu'il est égocentrique. Malgré cela, j'ai observé, lors de notre rencontre, une certaine maturité qui détonne avec les descriptions qui le concernent et qui figurent dans divers rapports établis dans le passé. Par exemple, il déclare que sa révolte face au système carcéral a diminué. Je l'ai senti honnête et ouvert avec moi. Son contact avec la réalité est adéquat. Il semble avoir mis en place des démarches sérieuses pour se réintégrer dans la société car il entend faire équipe avec son cousin pour travailler. Il déclare avoir arrêté d'accuser les autres de ses fautes et veut se responsabiliser. Il dit que, pour la première fois de sa vie, il a demandé pardon à madame Geneviève Sonamoureuse, victime de sa violence conjugale. Il a une

nouvelle amie en la personne de madame Julie La Bellefleur, qui va le voir en prison, et qui est prête à l'héberger temporairement en attendant qu'il se trouve un appartement. Cette dernière connaît l'historique des relations affectives que FS a eues dans le passé. Pour elle, il est hors de question, de développer des sentiments amoureux s'il ne va pas chercher l'aide nécessaire dont il a besoin. Pour l'instant, leur relation est au niveau amical et il n'y a pas eu de sexualité entre eux. De plus, elle m'a déclaré ne pas avoir peur de FS et de sa violence.

Dans le jugement de cour, daté du 14 chaquemois 2012, on estime que le risque de récidive est très élevé (20f). On mentionne, dans ce même jugement, que « l'intimé n'a jamais réellement entrepris de démarches en lien avec sa problématique de consommation et toxicomanie » (20g). Et je rajouterais, qu'il ne s'est jamais engagé dans une démarche en rapport avec sa violence conjugale. Dans un sens, il y a un lien direct entre la consommation de *speed* (qui exacerbe l'humeur) et la violence conjugale.

Compte tenu

- qu'il y a un lien direct entre la consommation de psychotropes et la violence conjugale;
- qu'il n'a jamais vraiment été traité pour sa polytoxicomanie;
- qu'il se porte volontaire pour se soumettre à des tests urinaires ou sanguins afin de certifier sa sobriété;
- qu'il n'a jamais été traité pour sa violence conjugale;
- qu'il existe une nouvelle conscience de sa part à l'effet qu'il a besoin de traitement;
- qu'il détient une structure mise en place pour le réintégrer dans la société (emploi assuré, nouvelle relation amoureuse, conscientisation de ses problèmes personnels et sociaux, etc.);
- qu'il accepte le plan de traitement en plusieurs étapes, décrit plus bas dans les recommandations;
- qu'il a besoin d'être bien encadré, et de manière très rigoureuse, au niveau de sa réhabilitation.

Dans ces conditions, je suis d'avis **qu'il vaudrait mieux qu'il se fasse traiter d'abord** (afin d'éviter, dans le futur, les récidives qu'il a connues dans le passé) **avant d'être déclaré délinquant dangereux ou à contrôler**. Cette étiquette risquant, pour l'instant, de lui causer des préjudices. D'autant plus que, dans le jugement du 19 mai 2012, on mentionne en 20j « **qu'il existe une possibilité réelle**, à certaines conditions, que le risque élevé de récidive puisse être maîtrisé au sein de la collectivité, tel qu'il appert du rapport d'évaluation du Dre France Proulx, psychiatre, pièce R-1».

#### **DIAGNOSTIC SELON LE DSM-IV**

Axe I Polytoxicomanie (abus de cannabis et d'amphétamine).

Axe II Trouble de la personnalité limite et trouble de la sexualité.

Axe III Il n'y a pas d'antécédents médicaux et chirurgicaux.

Axe IV Instabilité au niveau relationnel. Trouble de l'humeur.

Axe V Son niveau global de fonctionnement est affecté par polytoxicomanie et trouble de la personnalité.

### **RECOMMANDATIONS**

- Qu'il entreprenne, avant toute chose, une cure de désintoxication à l'interne, de 21 à 28 jours, dans une maison de thérapie reconnue et accréditée.
- Qu'il assiste, minimalement, à au moins 2 assemblées des AA ou NA par semaine après sa cure de désintoxication.
- Qu'il reste sobre de toutes substances psychotropes (incluant l'alcool).
- Qu'il s'inscrive, pour un premier bloc de 15 semaines, à raison d'une fois par semaine, à une thérapie pour hommes violents (avec grande probabilité de devoir se réinscrire à un deuxième bloc de 15 semaines après le premier). Pendant cette période, il devra rencontrer son psychologue au rythme d'une fois aux trois semaines.
- Qu'il entreprenne une psychothérapie avec un psychologue spécialisé en alcoolisme et toxicomanie afin de travailler les divers éléments en rapport avec sa souffrance (dépendance affective, jalousie, faible estime de lui, abus sexuels, expression des sentiments et émotions, apprentissage pour développer une intimité plus saine avec une conjointe, etc.)

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à me contacter.

Jean-Pierre Rochons M.Sc.  
Psychologue 04238-86  
560, boulevard Henri-Bourassa Ouest  
Bureau 101  
Montréal (Québec)  
H3L 1P4  
(514) 270-9094  
Site Internet : [www.psynternaute.com](http://www.psynternaute.com)